



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue conformément à la loi le :

JEUDI 11 OCTOBRE 2018 À 18:30 HEURES

à la salle des loisirs de la Ville de Beloeil située au 240, rue Hertel, Beloeil, province de Québec.

Étaient présents :

M. Yves Lessard, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand;
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Beloeil;
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville;
M. Normand Teasdale, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park;
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Étaient également présents :

M. Gilles La Madeleine, Directeur de la Régie;
Mme Audrey Cliche, secrétaire du conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du comité de transition du mardi 18 septembre 2018;
5. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité de transition du mardi 25 septembre 2018;
6. Résolution pour procéder à la nomination du président du conseil d'administration;
7. Résolution pour procéder à la nomination du vice-président du conseil d'administration;



8. Utilisation du système Emergensys (point adressé au varia de la réunion du comité de transition du 18 septembre 2018);
9. Résolution pour adopter le calendrier des assemblées du conseil d'administration;
10. Résolution pour procéder à la nomination de monsieur Gilles La Madeleine à titre de Directeur de la Régie;
11. Résolution pour procéder à la nomination de madame Audrey Cliche à titre de secrétaire du conseil d'administration;
12. Résolution pour procéder à la nomination de madame Nancy Leblanc à titre de trésorier du conseil d'administration;
13. Résolution de nomination des cadres de l'état-major :
 - A. Donald Lebrun → Directeur adjoint aux affaires externes
 - B. Jean-Pierre Langlois → Directeur adjoint à la planification secours
 - C. Sylvain Labrecque → Directeur adjoint aux affaires internes
 - D. Jean Clément → Directeur adjoint aux infrastructures
 - E. Alain Brodeur → Chef de division aux affaires préventives
 - F. Simon Bussière → Chef de division aux mesures d'urgence
 - G. Martin Dussault → Chef de division à la formation
 - H. Michel Houde → Chef de division aux ressources matérielles
 - I. Mario Lacombe → Inspecteur-chef
 - J. Éric Bouchard → Chef aux opérations aux projets spéciaux
 - K. Benoît Provost → Chef aux opérations
 - L. Stéphane Plante → Chef aux opérations
 - M. Daniel Pageau → Chef aux opérations
 - N. Patrick Beauchemin → Chef aux opérations
 - O. Éric Schwartz → Chef de district
 - P. Francis Billette → Chef de district
 - Q. Luc Sénécal → Chef de district
14. Dépôt du projet pour le Règlement de Régie interne;
15. Avis de motion pour l'adoption du Règlement de Régie interne;
16. Dépôt du projet pour le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie;
17. Avis de motion pour l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie;
18. Dépôt du projet pour le Règlement de gestion contractuelle;
19. Avis de motion pour l'adoption du Règlement de gestion contractuelle;



20. Dépôt du projet pour le Règlement de délégation de pouvoirs;
21. Avis de motion pour l'adoption du Règlement de délégation de pouvoirs;
22. Dépôt du projet pour le Règlement de contrôle et de suivi budgétaires;
23. Avis de motion pour l'adoption du Règlement de contrôle et de suivi budgétaires;
24. Dépôt du projet pour le Règlement concernant les tarifs de la Régie;
25. Avis de motion pour l'adoption du Règlement concernant les tarifs de la Régie;
26. Dépôt du projet pour le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics;
27. Avis de motion pour l'adoption du Règlement concernant les modalités de publication des avis publics;
28. Dépôt du projet pour le Règlement concernant le traitement des membres du conseil d'administration;
29. Avis de motion pour l'adoption du Règlement concernant le traitement des membres du conseil d'administration;
30. Résolution pour adopter la Politique en matière d'usage d'alcool, de drogues, de cannabis et de certains médicaments;
31. Résolution pour adopter la Politique en matière de respect de la personne;
32. Résolution pour adopter la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques de la Régie;
33. Résolution pour adopter la Politique sur l'utilisation des crédits de la Régie pour des frais de représentation;
34. Résolution pour l'octroi d'un contrat de services informatiques avec la Ville de Beloeil;
35. Résolution pour adopter la Politique concernant l'utilisation des ressources informatiques de la Ville de Beloeil;
36. Résolution pour l'octroi de contrat de services à la firme Bélanger, Sauvé, avocats;



37. Résolution pour l'octroi d'un contrat de location d'un local d'entreposage appartenant à la Municipalité de McMasterville;
38. Résolution pour adopter un logo officiel pour la Régie;
39. Présentation du budget pour l'année 2019;
40. Résolution d'approbation du budget pour 2019;
41. Reddition de compte pour les dépenses du comité de transition de la Régie;
42. Période de questions du public;
43. Varia;
44. Clôture de l'assemblée.

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la réunion

M. Yves Lessard déclare la réunion ouverte. Il est 18:30 heures.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Yves Lessard. Tous les membres sont présents lors de l'ouverture de l'assemblée.

CA-2018-10-01

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ par monsieur Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant au varia les points A et B (point 43) et en remettant à la prochaine assemblée le point 37.

43. Varia

- A. Résolution pour autoriser la publication d'un communiqué de presse concernant la création de la Régie;
- B. Résolution pour fixer la date de début des opérations de la Régie le 14 janvier 2019;

CA-2018-10-02

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du comité de transition du mardi 18 septembre 2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du comité de transition du mardi 18 septembre 2018;



ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 18 septembre 2018;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec*.

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Lavoie
APPUYÉ par monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la réunion du mardi 18 septembre 2018.

CA-2018-10-03

5. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité de transition du mardi 25 septembre 2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du comité de transition du mardi 25 septembre 2018;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 25 septembre 2018;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec*.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Dulac
APPUYÉ par madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la réunion du mardi 25 septembre 2018.

CA-2018-10-04

6. Résolution pour procéder à la nomination du président du conseil d'administration

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ par monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Yves Lessard à titre de président du conseil d'administration de la Régie.

CA-2018-10-05

7. Résolution pour procéder à la nomination du vice-président du conseil d'administration

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Parent
APPUYÉ par madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Normand Teasdale à titre de vice-président du conseil d'administration de la Régie.

8. Utilisation du système Emergensys (point adressé au varia de la réunion du comité de transition du 18 septembre 2018)

Monsieur Gilles La Madeleine mentionne que la Régie fera affaire avec Emergensys.



CA-2018-10-06

9. Résolution pour adopter le calendrier des assemblées du conseil d'administration

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ par monsieur Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'établir les dates des prochaines assemblées du conseil d'administration comme suit :

JOUR	DATE	HEURE
Jeudi	8 novembre 2018	18h00
Jeudi	13 décembre 2018	18h00

ET d'établir le 240 rue Hertel à Beloeil, province de Québec, comme lieu pour la tenue des assemblées.

CA-2018-10-07

10. Résolution pour procéder à la nomination de monsieur Gilles La Madeleine à titre de Directeur de la Régie

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ par madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la nomination de monsieur Gilles La Madeleine à titre de Directeur de la Régie.

CA-2018-10-08

11. Résolution pour procéder à la nomination de madame Audrey Cliche à titre de secrétaire du conseil d'administration

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Lavoie
APPUYÉ par monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la nomination de madame Audrey Cliche à titre de secrétaire du conseil d'administration de la Régie.

CA-2018-10-09

12. Résolution pour procéder à la nomination de madame Nancy Leblanc à titre de trésorière du conseil d'administration

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ par monsieur Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la nomination de madame Nancy Leblanc à titre de trésorière du conseil d'administration.

CA-2018-10-10

13. Résolution de nomination des cadres de l'état-major

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ par madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la nomination des personnes suivantes, selon le poste indiqué, pour former l'état-major de la Régie :

- A. Donald Lebrun → Directeur adjoint aux affaires externes;
- B. Jean-Pierre Langlois → Directeur adjoint à la planification secours;
- C. Sylvain Labrecque → Directeur adjoint aux affaires internes;
- D. Jean Clément → Directeur adjoint aux infrastructures;

18. Dépôt du projet pour le Règlement de gestion contractuelle

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 445 du *Code municipal du Québec*, monsieur Martin Dulac dépose le projet de règlement qui sera adopté lors d'une assemblée ultérieure.

Le *Règlement 2018-003 de gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* a pour objet l'établissement des règles de conduite dans l'octroi de contrats publics, l'octroi de contrat de gré à gré, les appels d'offres, le lobbyisme et les conflits d'intérêts.

CA-2018-10-13

19. Avis de motion pour l'adoption du Règlement de gestion contractuelle

Monsieur Martin Dulac donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet l'établissement des règles de conduite dans l'octroi de contrats publics, l'octroi de contrat de gré à gré, les appels d'offres, le lobbyisme et les conflits d'intérêts sera déposé, pour adoption, à une assemblée ultérieure.

20. Dépôt du projet pour le Règlement de délégation de pouvoirs

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 445 du *Code municipal du Québec*, madame Diane Lavoie dépose le projet de règlement qui sera adopté lors d'une assemblée ultérieure.

Le *Règlement 2018-004 de délégation de pouvoirs de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* a pour objet l'énonciation des personnes ayant le pouvoir de dépenser et d'octroyer des contrats pour le compte de la Régie.

CA-2018-10-14

21. Avis de motion pour l'adoption du Règlement de délégation de pouvoirs

Madame Diane Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet l'énonciation des personnes ayant le pouvoir de dépenser et d'octroyer des contrats pour le compte de la Régie sera déposé, pour adoption, à une assemblée ultérieure.

22. Dépôt du projet pour le Règlement de contrôle et de suivi budgétaires

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 445 du *Code municipal du Québec*, monsieur Yves Corriveau dépose le projet de règlement qui sera adopté lors d'une assemblée ultérieure.

Le *Règlement 2018-005 de contrôle et de suivi budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* a pour objet l'établissement des règles liées à l'approbation des crédits, à l'autorisation des dépenses, à la préparation du budget, aux dépassements et aux revenus.

2018-10-15

23. Avis de motion pour l'adoption du Règlement de contrôle et de suivi budgétaires

Monsieur Yves Corriveau donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet l'établissement des règles reliées à l'approbation des crédits, à l'autorisation des dépenses, à la préparation du budget, aux dépassements et aux revenus sera déposé, pour adoption, à une assemblée ultérieure.

24. Dépôt du projet pour le Règlement concernant les tarifs de la Régie

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 445 du *Code municipal du Québec*, monsieur Denis Parent dépose le projet de règlement qui sera adopté lors d'une assemblée ultérieure.

Le *Règlement 2018-006 concernant les tarifs de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* a pour objet l'établissement des tarifs à être chargés aux citoyens ou en vertu d'ententes intermunicipales. Les tarifs peuvent comprendre, notamment, l'utilisation des équipements, des frais de déplacement, des frais administratifs et des frais d'utilisation de ressources humaines.

CA-2018-10-16

25. Avis de motion pour l'adoption du Règlement concernant les tarifs de la Régie

Monsieur Denis Parent donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet l'établissement des tarifs à être chargés aux citoyens ou en vertu d'ententes intermunicipales sera déposé, pour adoption, à une assemblée ultérieure.

26. Dépôt du projet pour le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 445 du *Code municipal du Québec*, monsieur Normand Teasdale dépose le projet de règlement qui sera adopté lors d'une assemblée ultérieure.

Le *Règlement 2018-007 concernant les tarifs de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* a pour objet le remplacement de la publication des avis publics dans les journaux par la publication sur internet et l'affichage dans le hall d'entrée du siège social de la Régie.

CA-2018-10-17

27. Avis de motion pour l'adoption du Règlement concernant les modalités de publication des avis publics

Monsieur Normand Teasdale donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet le remplacement de la publication des avis publics dans les journaux par la publication sur internet et l'affichage dans le hall d'entrée du siège social de la Régie sera déposé, pour adoption, à une assemblée ultérieure.

28. Dépôt du projet pour le Règlement concernant le traitement des membres du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 445 du *Code municipal du Québec*, monsieur Martin Dulac dépose le projet de règlement qui sera adopté lors d'une assemblée ultérieure.

Le *Règlement 2018-008 concernant le traitement des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* a pour objet l'établissement des règles et des montants de rémunération pour le travail des membres du conseil d'administration.

CA-2018-10-18

29. Avis de motion pour l'adoption du Règlement concernant le traitement des membres du conseil d'administration

Monsieur Martin Dulac donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet l'établissement des règles et des montants de rémunération pour le travail des membres du conseil d'administration sera déposé, pour adoption, à une assemblée ultérieure.

CA-2018-10-19

30. Résolution pour adopter la Politique en matière d'usage d'alcool, de drogues, de cannabis et de certains médicaments

ATTENDU QUE la politique a pour objet l'établissement des règles concernant la consommation d'alcool, de drogues, de cannabis et de certains médicaments pouvant affecter le consommateur durant ou sur les lieux du travail, notamment, l'instauration d'une politique de tolérance zéro pour les pompiers en service.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ par madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la Politique en matière d'usage d'alcool, de drogues, de cannabis et de certains médicaments.

-2018-10-20

31. Résolution pour adopter la Politique en matière de respect de la personne

ATTENDU QUE la politique a pour objet l'établissement des règles en matière de respect de la personne, de relations entre collègues, de harcèlement et de traitement des plaintes.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Dulac
APPUYÉ par monsieur Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la Politique en matière de respect de la personne.

CA-2018-10-21

32. Résolution pour adopter la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques de la Régie

ATTENDU QUE la politique a pour objet l'établissement des règles de propriété des documents, de l'utilisation illicite des équipements et d'internet et de confidentialité.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ par madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la Politique relative à l'utilisation
des ressources informatiques de la Régie.

CA-2018-10-22

**33. Résolution pour adopter la Politique sur l'utilisation des crédits
de la Régie pour des frais de représentation**

ATTENDU QUE la politique a pour objet l'établissement des règles
pour les déplacements professionnels, l'utilisation des véhicules de la
Régie, le remboursement des frais d'essence, de stationnement, de
repas et de séjour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Dulac
APPUYÉ par monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la Politique en matière de respect
de la personne.

CA-2018-10-23

**34. Résolution pour l'octroi d'un contrat de services informatiques
avec la Ville de Beloeil**

ATTENDU QUE l'organisation et l'exploitation de la Régie requiert
l'utilisation de matériel informatique approprié;

ATTENDU QUE la Ville de Beloeil possède actuellement le personnel,
les connaissances et les outils afin de rendre un service adéquat;

ATTENDU QUE la Régie souhaite conclure une entente pour l'octroi
d'un contrat de services informatiques avec la Ville de Beloeil;

ATTENDU QUE la tarification annuelle prévue au contrat est de cent
cinq mille dollars (105 000,00 \$) plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'IL y a exonération de taxes étant donné le statut
d'organisme municipal de la Régie et du lien avec la Ville de Beloeil;

ATTENDU QUE la tarification sera indexée annuellement de trois pour
cent (3 %);

ATTENDU QUE le contrat est établi pour une période minimale de
cinq (5) ans avec renouvellement automatique pour une période de
trois (3) ans;

ATTENDU QUE le non-octroi du contrat avec la Ville de Beloeil
pourrait engendrer des coûts supplémentaires à la Régie;

ATTENDU QU'IL est autant profitable pour la Régie que pour la Ville
de Beloeil de conclure cette entente.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Parent
APPUYÉ par madame Normand Teasdale

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat de services
informatiques avec la Ville de Beloeil pour un montant de cent cinq
mille dollars (105 000,00 \$) indexé de trois pour cent (3 %) à chaque



année pour les cinq prochaines années et d'autoriser le président et le secrétaire du conseil d'administration à signer tout document à cet effet.

CA-2018-10-24

35. Résolution pour adopter la Politique concernant l'utilisation des ressources informatiques de la Ville de Beloeil

ATTENDU QUE les termes du contrat envisagé entre la Ville de Beloeil et la Régie obligent la Régie à adopter la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques de la Ville de Beloeil.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ par monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques de la Ville de Beloeil.

CA-2018-10-25

36. Résolution pour l'octroi de contrat de services à la firme Bélanger, Sauvé, avocats

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, par le biais de la Ville de Beloeil, a procédé à un appel d'offres sur invitation, du 6 mars au 3 avril 2018;

ATTENDU QUE six (6) soumissionnaires ont été invités, que trois (3) se sont désistés, que trois (3) avaient confirmés leur participation, que deux (2) ont déposés une soumission et que le troisième (3^e) voulait déposer sa soumission trois (3) jours après l'ouverture;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions à eu lieu le 3 avril 2018 à 11 heures;

ATTENDU QUE le contrat avait été estimé, par le Directeur de la Régie, à une somme de quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-deux et cinquante (80 482,50) \$ (taxes incluses), représentant un total de deux cent (200) heures de service à un tarif de trois cent cinquante (350) \$/h;

ATTENDU QU'UN système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé selon les critères d'évaluation approuvés par le Conseil municipal de la Ville de Beloeil, résolution 2018-02-98, qui procédait pour la et au nom de la Régie;

ATTENDU QU'UN comité de sélection, dûment nommé à cette fin, s'est réuni le 10 avril 2018, afin de faire l'analyse qualitative des offres;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

Soumissionnaires	Rang	Prix incluses (taxes incluses)
Bélanger, Sauvé, avocats	1 ^{er}	54 038,25 \$, soit 235\$/h
Les avocats Le Corre et Associés	2 ^{ème}	

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ par Monsieur Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adjuger le contrat de service au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit Bélanger, Sauvé, avocats, pour un montant estimé de cinquante-quatre mille trente-huit et vingt-cinq (54 038,25) \$ (taxes incluses) pour deux cent (200) heures de travaux.

CA-2018-10-26

37. Résolution pour l'octroi d'un contrat de location d'un local d'entreposage appartenant à la Municipalité de McMasterville

Point remis à la prochaine assemblée.

CA-2018-10-27

38. Résolution pour adopter un logo officiel pour la Régie

ATTENDU QU'IL est nécessaire pour la Régie de s'afficher visuellement avec un logo;

ATTENDU QUE les membres de l'état-major ont lancé un appel à tous les pompiers et officiers pour qu'ils soumettent un projet de logo pour la Régie;

ATTENDU QUE le lieutenant Bruno Roy, du service incendie de la Ville de Beloeil soumet le logo suivant, en deux teintes de couleurs différentes :

Logo #1

Logo #2 :



ATTENDU QUE le lieutenant Roy fournit les explications suivantes concernant ses choix de symboles pour le logo :

- a) Vallée-du-Richelieu comme titre d'écusson;
- b) Le casque de pompiers représente notre histoire et rend hommage à tous les pompiers;
- c) Le pompier qui descend en rappel symbolise la spécialité de technicien en hauteur et en espace clos;
- d) 2019 représente l'année de création de la Régie;
- e) La croix de vie dans la partie droite de l'écusson représente, à elle seule, la raison la plus importante de l'existence de la Régie, soit celle du pouvoir d'intervenir pour sauver la vie des gens;
- f) La montagne à deux sommets illustre la beauté de la région et le Mont-Saint-Hilaire;
- g) Les silhouettes noires de différents édifices sur la montagne démontrent le patrimoine bâti des différentes municipalités;
- h) Le bateau de Samuel de Champlain représente notre grande histoire, puisqu'il s'agit de la découverte de notre territoire par Champlain en 1603;



- i) Le bateau représente également la spécialité nautique de la Régie;
- j) Le voilier possède 6 voiles pour représenter les 6 municipalités créatrices de la Régie et naviguant vers l'avant toutes ensembles. Les voiles sont de grandeurs différentes pour témoigner de la diversité de grandeurs des municipalités elles-mêmes;
- k) Le petit drapeau sur le mât du voilier est une caractéristique qui anime la fierté du service et constitue le porte-étendard de la sécurité des citoyens dans ce riche lieu de vie;
- l) La croix de malte est présente en deux couleurs, soit en gris ou en or, et cela, selon le grade de la personne qui porte le logo;
- m) La couleur bleu représente l'eau, tandis que le rouge représente le feu.

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Lavoie
APPUYÉ par monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le logo officiel de la Régie afin que le logo identifié comme étant le #1 soit utilisé comme logo officiel de la Régie, tandis que le logo identifié #2 soit utilisé pour identifier l'uniforme des cadres de l'état-major.

39. Présentation du budget pour l'année 2019

Monsieur Gilles La Madeleine fait la présentation du budget de la Régie pour l'année 2019.

40. Résolution d'approbation du budget pour 2019

Point reporté à l'assemblée suivante.

CA-2018-10-28

41. Reddition de compte du comité de transition de la Régie

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Parent
APPUYÉ par monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver les dépenses effectués pour le compte du comité de transition de la Régie.

42. Période de questions du public

Aucun membre du public n'est présent à l'assemblée.

43. Varia

CA-2018-10-29

A. Résolution pour autoriser la publication d'un communiqué de presse concernant la création de la Régie

ATTENDU QU'UN communiqué de presse, pour diffusion dans les journaux locaux, a été présenté aux membres du conseil d'administration afin de faire l'annonce de la création de la Régie au public.



IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ par monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la publication dans
les journaux d'un communiqué de presse afin d'informer les
citoyens de la création officielle de la Régie.

CA-2018-10-30

**B. Résolution pour fixer la date de début des opérations de
la Régie le 14 janvier 2019**

ATTENDU QU'IL y a lieu de fixer une date officielle pour le
début des opérations de la Régie.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ par monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de sélectionner la date du 14 janvier
2019 comme étant la date de mise en opération des activités de la
Régie.

CA-2018-10-31

44. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Parent
APPUYÉ par madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance.

Il est 19:05 heures.

Yves Lessard
Président du conseil d'administration

Carole Lussier
Secrétaire du conseil d'administration